**CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**SYNDICAT DES INDUSTRIES DE MADAGASCAR**

**6 axes d’engagement de Développement Durable de développement durable du SIM**

**La VISION**

* + Promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises pour une industrialisation durable

**NOTRE MISSION en tant qu’acteur Responsable**

* + Eduquer et sensibiliser nos membres
	+ Mutualiser les efforts autour de notre responsabilité sociétale
	+ Federer nos membres et nos parties prenantes autour de la RSE
	+ Etre un ambassadeur pour la société en général

**Nos VALEURS**

* + Engagement
	+ Devoir accompli
	+ Pérennité
	+ Authenticité
	+ Donner du sens

**15 objectifs exprimés en 28 projets**

| **ENGAGEMENTS** | **OBJECTIFS** | **ACTIONS et PROJETS** | **CIBLES** | **RÉSULTATS ATTENDUS 2023** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Axe 1 Promouvoir la gouvernance responsable l‘entreprise au sein du groupement | 1. Sensibiliser à l'adhésion à la charte d’engagement aux autres parties prenantes externes au SIM | **Action 1.1** : Création de rubrique RSE dans le magazine Expansion**Action 1.2** : Présentation de la charte dans le site Web du groupement**Action 1.3** : Présentation de la charte à travers les médias traditionnels et réseaux sociaux**Action 1.4** : Présentation et faire signer la charte auprés des membres du SIM**Action 1.5** : Recrutement d’un responsable/référent RSE au sein du SIM**Action 1.6** : Mobilisation des ressources (humaines et financières) pour mettre en place les actions**Action 1.7** : Mobilisation des membres à s’engager dans l’application de la charte |  Membres | 1. Novembre 2022: Présentation de la charte et discussion sur la designation d'un référent RSE au prochain CA 2. Janvier 2023 : presentation dans le magazine Expansion de la charte- Référent RSE : TDRs en novembre 2022, recrutement en 20233. Avril 2023 : Renvoi de la charte dans les nouveaux statuts du SIM et signature par la majorité des membres du SIM4. Avril 2023: 1er rapport extra financier 5. Formation des fournisseurs de services et biens des membres du SIM (Financement BAD) - Année 20236. Intégration d'une rubrique RSE dans le magazine Expansion à partir de janvier 20237. 100% des membres adhèrent et s’impliquent à la charte |
|
| 2. produire un rapport extra-financier auprès des parties prenantes internes et externes | **Action 1.8** : Elaboration d’indicateurs de performance RSE et de suivi de la démarche RSE du SIM |
| 3. Promouvoir des pratiques d’affaires responsables = concurrence loyale | **Action 1.9** : Mis en place des mesures d’accompagnements des membres et leurs parties prenantes (fournisseurs, partenaires…) en matière de RSE (formation et partage des bonnes pratiques) |
| Axe 2Sensibiliser sur les droits humains et spécifiquement des enfants dans la chaine de valeurs | 4. Instaurer le devoir de vigilance par rapport aux risques liés à la violation des droits: Renforcer la communication et la sensibilisation relative au respect des droits des enfants  | **Action 2.1** : Elaboration de supports de sensibilisation sur la vigilance relative au travail des enfants et distribuer aux membres **Action 2.2** : Participation à l'évènement avec l'UNICEF pour la journée des enfants |  Membres | *Combien d'entreprises sensibilisées en 2023?*Objectif 4 : Tous les membres du SIM sont conformes au respect des droits humains |
| 5. Renforcer et assurer la continuité de la sensibilisation/renforcement de capacités sur les évolutions en matière de droits de travail   | **Action 2.3** : Animation d’ateliers d'échange de bonnes pratiques en matière de Conditions et Qualité de Vie au Travail |  Membres | Objectif 5 : 2 ateliers en 2023, 20 entreprises |
| Axe 3: Promouvoir le développement et le bien-être du capital humain | 6. renforcer les partenariats avec les universités et les entreprises pour préparer la relève  : Pôle stage – visite d’entreprise – intervention – parrainage d’associations/ONG (handicap) | **Action 3.1** : Signature d’accords de partenariat avec d'autres universités dans d'autres régions |  Membres | 5 accords signés dans 3 régions en 2023 |
| 7. Capitaliser sur le programme de formation FMFP | **Action 3.2** : Collaborationavec d'autres groupements sur le projet de transfert des FMFP non utilisés vers la modernisation des lycées techniques publiques  |  MembresPartenaires | Objectif 7 : 50 entreprises formées dans 3 thèmes |
| 8. Poursuivre et renforcer le programme de stage  | **Action 3.3** : Formation des jeunes stagiaires dans ces 3 régions**Action 3.4**: Collaboration dans la mise en place de la formation en alternance avec le min du travail et du GEM**Action 3.5**: Mobilisation des partenaires et les membres pour former sur le Développement Durable / la RSE |  MembresUniversitésStagiaires | 75 jeunes stagiaires formées dans les régions en 2023*Quel résultat attendu pour le projet de formation en alternance en 2023? A déterminer* |
| 9. Promouvoir la santé et sécurité au travail | **Action 3.5**: Formation en QHSE dans le cadre du FMFP**Action 3.6** : Conseil de gestion de l’OSTIE, proposition d‘amélioration et de facilitation de l’accès aux soins pour les employés  |   | *Objectif 9 : Quel résultat attendu pour 2023?* |
| 10. Sensibiliser sur le développement du capital humain | **Action 3.7** : Proposition, fédération des séances de partage d'expériences en matière de renforcement des capacités |   | Objectif 10 : 2 ateliers fusionnés avec les conditions et QVT au travail |
| Axe 4:Promouvoir le gestion durable des ressources naturelles et la gestion des déchets industriels | 11. Promouvoir/faire un lobby pour la mise en place d’un centre de tri et de projets de valorisation (pneus usagés, batteries usagés et huiles usagées) | **Action 4.1**: Facilitation de la mise en place du projet de création d'unité de collecte et tri de déchets |  MembresPartenaires | Objectif 11 : Création de l’usine de traitement des déchets |
| 12. Développer des partenariats avec les acteurs et les partenaires en vue de mutualiser les traitements de déchets | **Action 4.2**: Valorisation des expériences des membres en matière de gestion des déchets**Action 4.3**: Etablissement d’une base de données des déchets industriels au niveau du SIM et GEFP : Statistique fin 2022**Action 4.4**: Mise en place d’une plateforme qui va relier les producteurs de déchets et les entités de traitement/valorisation**Action 4.5**: Partage d’expériences sur les initatives dans l'Ocean Indien | Objectif 12 : Obtention d’une base de données complètes (acteurs, quantité de déchets part catégorie, …) à Madagascar |
| 13. Promouvoir les pratiques responsables sur la gestion durable des ressources naturelles (en tant qu’entreprise citoyenne et responsable) et gestion de réduction des empreintes hydriques  | **Action 4.6**: Partage des bonnes pratiques sur les empreintes hydriques : Formation, réunion, ateliers**Action 4.7**: Accompagnement d’entreprises avec des appuis techniques dans la mise en place de pratiques durables ( énergie renouvelable 60% des membres - GIZ- SUNREF)**Action 4.8**: Promotion des projets : énergie,reboisement de production pour bois pour les entreprises et la communauté locale, **Action 4.9**: Partenariat avec GEFP , avec clim invest et cap business – Bilan carbone | 1 réunion (SUNREF) et 1 réunion sur les pratiques durablesEngagement de plus de 10 entreprises dans les pratiques durables25 entreprises du SIM engagées dans la formation Bilan carbone |
| Axe 5 :Promotion de la transparence et qualité d'informations sur les produits pour les consommateurs | 14. Sensibiliser sur le respect des normes sur l’étiquetage et de bonnes pratiques en matière de marketing, et de SAV/gestion de réclamations | **Action 5.1** : Incitation et implication à la labellisation Malagasy Ny Antsika **Action 5.2**: Organisation des évènements de promotion en province |  MembresPartenaires | Labellisation de 50% des entreprises membres fin 2023Campagne de promotion du label à Tamatave et Majunga |
| Axe 6.Promotion de l'achat et consommation locaux | 15. Appuyer les petites industries | **Action 6.1** : Présentation de nouveaux producteurs : Appui des petites entreprises**Action 6.2** : Partenariat avec le centre de formation agrée dans le cadre du Projet PNUD : formation des petites industries à partir d'oct 2022**Action 6.3** : Aide à la recherche de marché pour les petites entreprises dans le cadre du projet CLIMinvest : Valorisation de la RSE et formalisation de l'économie : démarrage au mois d'octobre 2022.  | MembresFournisseursParenaires  | Appui à 50 petites entreprises |
|